En 2003 l'AIFA et le CIO ont adopté le Code mondial antidopage de l'AMA, entré en vigueur le 1e Janvier 2004, comme base de la lutte contre le dopage afin d'harmoniser le plus possible leurs règles dans ce domaine (listes de substances prohibées, procédures et sanctions) avec celles de l'ensemble des instances sportives internationales.

À l'ouverture des **JO** de **Pékin** les athlètes olympiques reconnus coupables d'usage de produits interdits par l'**AMA** (**Stimulants**, **Diurétiques**, **Stéroïdes anabolisants**, **Narcotiques**, entre autres) suite à un prélèvement urinaire ou sanguin (à l'entraînement, en compétition ou à l'occasion d'une vague de retestage d'anciens échantillons négatifs conservés par précaution), à toute forme d'évidence de dopage (témoignages de tiers ou preuves écrites fiables dans le cadre d'une enquête), à des aveux publics de recours aux produits interdits faits moins de 8 ans après, pour avoir refusé de se soumettre ou essayé d'échapper à un contrôle ou encore pour avoir falsifié tout ou partie du processus de contrôle subissaient 2 types de sanctions :

#### - Celles du CIO :

Elles étaient inscrites dans son règlement antidopage à savoir une disqualification de tous les résultats individuels des **JO** avec retrait des médailles éventuelles (Article **8** pour les violations avant la période olympique et Article **9** pour les violations pendant).

Pour une équipe, si un de ses membres avait commis une violation des règles antidopage, la formation était sujette à disqualification si la fédération internationale concernée la prévoyait (Article **10**, **Paragraphe 3**) ce qui était le cas avec l'**AIFA** pour les relais (cf plus bas, Article **39**, Alinéa **2**). De plus tout litige devait être règlé devant le **Tr**ibunal **Ar**bitral du **S**port (**TAS**) (Article **12**).

#### - Celles de l'AIFA :

- l'Article 38 organisait la procédure disciplinaire.
- \* 'Tout athlète devait d'abord être suspendu provisoirement en principe par sa fédération jusqu'à la résolution finale de son cas (**Alinéa 2**).

  \* Si la fédération de l'athlète ne décrètait pas de suspension provisoire alors l'**AIFA** l'imposait (**Alinéa 3**).
  - \* Tout athlète avait droit à une audition devant sa fédération avant que ne soit prise une sanction éventuelle (Alinéa 5).
  - \* Tout athlète dont l'infraction de dopage était confirmée après son audition ou qui en avait renoncé au droit, était sanctionné par un **avertissement** ou une **période de suspension** imposés par sa fédération.
- Si de l'avis de l'AIFA la Fédération nationale ne sanctionnait pas correctement son athlète, alors elle pouvait faire appel, toute demande dans ce sens devant être faite devant le TAS rendant des décisions définitives (Alinéa 10 & Article 60, Alinéas 9 & 31).
  - l'Article 39 prévoyait la disqualification de résultats.
- \* Lorsqu'un athlète était reconnu dopé, tous ses résultats obtenus à compter de la date de l'échantillon positif jusqu'au commencement de la suspension provisoire étaient annulés (**Alinéa 4**) y compris, quand l'infraction était commise à l'occasion d'une compétition (Championnats ou réunions), tous ceux de l'épreuve (tous les tours de la course ou du concours) pour laquelle le test était avéré positif. La disqualification automatique de l'athlète de la compétition à partir de l'épreuve litigieuse entrainaît en conséquence la modification des résultats par l'**AIFA** pour ses compétitions et par chaque instance organisatrice pour les autres compétitions (**Alinéa 1**).
- <u>Note</u>: Bien qu'aucune mention expresse ne fût faite pour les éventuelles épreuves de la compétition concourues avant celle pour laquelle il y avait eu contrôle antidopage, en pratique l'athlète dopé était disqualifié entièrement de la compétition avec un risque d'appel.
  - \* Lorsque l'athlète était membre d'un relais, l'équipe devait être automatiquement disqualifiée de la compétition avec toutes les conséquences en résultant, notamment la confiscation des titres, récompenses et médailles (**Alinéa 2**).
  - Note: Dans le cas où l'athlète dopé n'avait participé qu'à un tour préliminaire du relais, cet alinéa ne prévoyait pas expressément s'il fallait aussi disqualifier l'équipe en Finale à laquelle il n'avait pas pris part mais dont il avait aidé à la qualification.
    - l'Article 40 énumérait les suspensions infligées par les fédérations nationales.
  - \* Pour l'utilisation de substances majeures tels les **Stéroïdes anabolisants**, les **Amphétamines** ou la **Cocaïne** ainsi que le refus de subir un contrôle, la suspension était de **2 ans** minimum pour une première infraction et à **vie** pour la récidive (**Alinéa 1**).
- \* Pour un nombre limité de substances dites **spécifiées** (avec effets dopants mineurs) dont la présence fréquente dans les médicaments pouvait provoquer un doute sur une utilisation intentionnelle pour dopage, la sanction était au minimum un **avertissement public** (avec disqualification de la compétition à partir de l'épreuve au cours de laquelle le test avait eu lieu) et au maximum 1 an de suspension pour une première infraction, 2 ans de suspension pour une deuxième infraction et une suspension à **vie** pour une troisième infraction (Alinéa 5).
- \* La période de suspension commençait à la date de sa prise de décision par la fédération nationale (le plus souvent le jour de l'audition), toute période de suspension provisoire étant déduite de la durée totale à purger (**Alinéa 9**).
- Durant la période olympique du 27 Juillet (ouverture du village olympique à Pékin) au 24 Août 2008 (Cérémonie de clôture), le CIO était responsable des contrôles antidopage des sportifs des JO. 2 athlètes (une en compétition pendant les JO et une à l'entraînement quelques jours avant son entrée en lice) ont subi un test avéré positif et ont été l'une disqualifiée des JO et l'autre interdite de concourir.

@ Lyudmila BLONSKA (Ukraine), 2e de l'Heptathlon avec 6700 pts

et qualifiée pour la Finale de la Longueur avec 6,76m (3e de l'ensemble des Qualifications) a été convaincue de dopage à la **Méthyltestostérone** (stéroïde anabolisant) en étant contrôlée positive le **16** Août (2e jour de l'Heptathlon).

Le 22 Août, la Commission exécutive du CIO ayant eu connaissance des résultats positifs des 2 échantillons d'urine (A & B) a exclu et disqualifié l'athlète des JO. Elle n'a donc pas été autorisée à participer à la Finale de la Longueur devant avoir lieu le jour même. L'Ukrainienne a aussi été déclassée de toutes les épreuves olympiques auxquelles elle avait participé et a été obligée de rendre sa médaille

De plus, Blessing **OKAGBARE** (Nigeria), 13e des Qualifications de la Longueur avec 6,59m, a pu prendre part à la Finale pour laquelle elle ne s'était pas qualifiée et obtenir la médaille d'argent après le déclassement pour dopage (cf plus bas) de **LEBEDEVA** (**Russie**). Sa fédération a suspendu **BLONSKA** à **vie** puisqu'elle avait déjà été contrôlée positive au **Stanozolol** en **2003** et suspendue **2 ans**.

d'argent de l'Heptathlon attribuée à Hyleas FOUNTAIN (Etats-Unis).

@ Fani HALKIA (Grèce) a été contrôlée positive au Méthyltriénolone (stéroïde anabolisant) lors d'un test antidopage réalisé à l'entraînement le 12 Août à Fukui (Japon), camp de base de l'équipe olympique grecque. La confirmation de la positivité a été révélée le 17 Août et la Grecque n'a pas été autorisée à prendre part au 400m Haies des JO. Elle a été suspendue 2 ans.

Des athlètes ont subi avant les épreuves olympiques des tests diligentés par leur fédération ou l'AIFA.

- 4 Russes inscrits ont été contrôlés avant les **JO** mais les résultats positifs de leurs échantillons n'ont été connus que quelques jours avant leur épreuve. Aussi ont-ils été retirés par leur Fédération au dernier moment et ont donc été forfaits à **Pékin** :
  - @ Roman USOV sur 3000m Steeple, coupable de dopage au Carphédon (Stimulant) lors d'un contrôle le 18 Juillet à Kazan (Russie), a été suspendu 2 ans.

@ Igor EROKHIN sur 50km Marche

et @ Sergey MOROZOV sur 20km Marche, coupables de dopage à l'EPO

lors du même contrôle le 29 Juillet à l'entraînement à Saransk (Russie) ont été suspendus 2 ans.

@ Vladimir KANAYKIN sur 50km Marche, coupable de dopage à l'EPO

à l'occasion d'un contrôle le **20** Avril à l'entraînement à **Saransk** a été suspendu **2 ans** à compter du **9** Septembre **2008** après l'avoir été provisoirement le **5** Août.

Note: MOROZOV a réussi 1h16'43" sur son épreuve de prédilection à Saransk le 8 Juin précédant les JO soit des nouveaux records du Monde et d'Europe. Mais ce chrono n'a pu être reconnu comme tels, bien que réalisé avant son contrôle positif de Juillet, car l'athlète n'a pas subi ce jour-là le contrôle antidopage règlementaire pour l'homologation d'un record.

Lors de la même épreuve **KANAYKIN** a réalisé 1h16'53", aussi sous les records du Monde et d'Europe. Mais son chrono ne pouvait doublement pas être homologué car lui aussi n'a pas été contrôlé à cette occasion et ses résultats ont été annulés à partir du **20** Avril à cause de son test positif à l'**EPO**.

@ Alissa KALLINIKOU (Chypre), éliminée en Séries du 400m (5e en 52"40),

a subi un contrôle antidopage inopiné le **1e** Juillet à **Athènes** (**Grèce**) qui s'est avéré positif à la **Testostérone** après les **JO**. L'athlète chypriote a été suspendue **2 ans** et a été disqualifiée de son épreuve de **Pékin**.

@ Tezzhan NAIMOVA (Bulgarie), éliminée en Séries du 100m (5e en 11"70),

a été reconnue coupable en Septembre 2008 d'avoir manipulé ses échantillons d'urine. En comparant plusieurs échantillons censés provenir de la Bulgare lors de contrôles antidopage inopinés, l'AIFA a pu constater qu'ils émanaient de 2 personnes différentes.

Après enquête, NAIMOVA a admis avoir fourni un échantillon le 28 Juin 2008 à Sofia (Bulgarie) appartenant à sa sœur.

Elle a été suspendue 2 ans et tous ses résultats depuis le 28 Juin 2008 ont été annulés.

#### Retestages

<u>Note</u>: En vertu du principe de non rétroactivité des règles de l' **AIFA** relatives aux questions de fond, les sanctions applicables pour dopage dans les cas de réanalyses (faites entre **2009** & **2016** pour les violations citées ci-dessous) devaient être celles en vigueur les années durant lesquelles les prélèvements conservés ont été faits (à savoir **2005**, **2007**, **2008**, **2009** & **2011**).

Dans le cadre de sa politique en matière de dopage, le **CIO** a décidé de conserver par précaution les échantillons d'urine et de sang prélevés durant la période olympique **2008** afin de pouvoir faire des analyses rétroactives dans le cas où de nouveaux procédés seraient disponibles pour détecter la présence de nouvelles substances interdites.

Sur sa demande, certains échantillons ont à nouveau été testés en 2009 sur la base de l'Article 6, Alinéa 5 de son règlement antidopage en vigueur cette année-là (devenu Article 5, Alinéa 1 dans le règlement 2012) qui donnait à l'instance olympique la possibilité de faire

réanalyser des prélèvements conservés pendant une période maximum de 8 ans.

Ainsi à partir de Janvier lorsqu'il a été possible de détecter une nouvelle forme d'**EPO**, la **CERA**, des travaux d'analyse ont été menés par le laboratoire de **Châtenay-Malabry** (**France**) sur des tests prélevés surtout dans les épreuves d'endurance.

En Novembre 2009, le CIO a pu annoncer que 3 athlètes avait été testés positifs à la CERA et étaient disqualifiés des JO:

@ Athanasia TSOUMELEKA (Grèce) d'après un prélèvement sanguin réalisé le 20 Août 2008 à Pékin la veille de sa compétition, le 20km Marche (9e en 1h27'54"). Ce résultat a été confirmé par la réanalyse positive à l'EPO en 2009 sur demande de l'AIFA d'un test d'urine collecté lors d'un contrôle inopiné à Athènes le 6 Août 2008.
La Grecque a été suspendue 2 ans et a vu tous ses résultats annulés depuis la date du 1e contrôle.

@ Vanja PERISIC (Croatie)

et @ Rashid RAMZY (Bahreïn)

d'après des prélèvements réalisés inopinément à Pékin, le 7 Août pour la première et les 12 et 14 Août pour le second.

La Croate, éliminée dès les Séries du 800m (6e en 2'06"82), a été sanctionnée par une suspension de 2 ans.

La disqualification des **JO** du représentant du **Bahreïn** a entraîné le retrait de son titre olympique (il avait remporté le 1500m en 3'32"94) et son déclassement au profit des concurrents placés derrière lui.

Ainsi le Français Méhdi **BAALA** (4e) a hérité de la médaille de bronze qui lui a été remise le 6 Janvier **2010** des mains de Guy **DRUT**, membre du **CIO**, à la Maison du Sport Français, siège du **CNOSF**, à **Paris**.

**RAMZI** avait prévu de participer au 5000m dont les Séries étaient prévues le lendemain de son 1500m victorieux mais il a finalement déclaré forfait. De plus le Bahreïnien a été suspendu **2 ans**.

Toujours dans le cadre de cette politique de retestage, le CIO a annoncé à partir de 2016 que de nombreux échantillons d'urine prélevés lors des JO de Pékin ont été réanalysés à compter d'Août 2015 et qu'un certain nombre d'entre eux se sont avérés positifs à divers produits interdits :

la Méthylexanéamine (Stimulant), l'Oxandrolone, la Métandiénone et le Stanozolol (3 Stéroïdes anabolisants),
le Tamoxifène (Médicament contre la récidive du cancer du sein utilisé pour accroître la production de testostérone naturelle),
l'Acétazolamide (Diurétique utilisé comme agent masquant) et surtout le Turinabol oral, l'anabolisant le plus utilisé.

Tous ces athlètes, outre leur disqualification par le CIO des JO (annulation de tous leurs résultats y compris l'ensemble des relais)
et le retrait le cas échéant de leurs médailles et diplômes de finalistes, ont été suspendus et ont vu leurs performances annulées
à compter de la date du test positif:

- Wilfredo MARTINEZ (Cuba), 5e de la Longueur avec 8,19m, suspendu 1 an et résultats du 18 Août 2008 (Finale) au 17 Août 2009 annulés
  - ② Yarelys BARRIOS (Cuba), 2e du Disque avec 63,64m, suspendue 1 an et résultats du 18 Août 2008 (Finale) au 17 Août 2009 annulés
- @ Aksana MIANKOVA (Biélorussie), 1e du Marteau avec 76,34m, suspendue 4 ans et résultats du 20 Août 2008 (Finale) au 6 Août 2014 (2 ans après le contrôle positif du 7 Août 2012) annulés En effet, à la même époque, la Biélorusse a aussi vu ses échantillons des JO de Londres 2012 être retestés positifs au Turinabol oral et au Stanozolol.
  - @ Natallia MIKHNEVICH (Biélorussie), 2e du Poids avec 20,28m, suspendue 2 ans et résultats du 16 Août 2008 (Finale & Qualifications) au 15 Août 2010 annulés
  - @ Nadzeya OSTAPCHUK (Biélorussie), 3e du Poids avec 19,86m, suspendue 4 ans (sanction 2014)

et résultats annulés du **16** Août **2008** (Finale & Qualifications) au **5** Août **2012** (jour du 1e test positif des **JO** ayant entraîné l'invalidation de ses performances à partir de cette date) (sanction **2017**).

Chronologiquement, la Biélorusse a été testée positive lors des **JO 2012**, puis retestée (**2012**) et avérée dopée sur ses échantillons des **CM 2005** et encore sur ses prélèvements des **JO 2008** et des **CM 2007** (**2015**). La récidive n'a pu être retenue car les 2 derniers tests positifs ont été avérés après la sanction de **2014**.

- @ Pavel LYZHYN (Biélorussie), 5e du Poids avec 20,98m, suspendu 2 ans et résultats du 15 Août 2008 (Finale & Qualifications) au 14 Août 2010 annulés
- @ Darya PCHELNIK (Biélorussie), 4e du Marteau avec 73,65m, suspendue 2 ans et résultats du 20 Août 2008 (Finale) au 19 Août 2010 annulés
- @ Ekaterina VOLKOVA (Russie), 3e du 3000m Steeple en 9'07"64, suspendue 2 ans et résultats du 17 Août 2008 (Finale) au 16 Août 2010 annulés

@ Sviatlana USOVICH (Biélorussie), 8e en Demi-finales du 800m en 2'02"79 et 4e avec le Relais 4x400m biélorusse (4e relayeuse en Finale & en Séries) en 3'21"85, suspendue 2 ans et résultats du 15 Août 2008 (Séries du 800m) au 14 Août 2010 annulés
Le test a eu lieu le jour de la Finale du 4x400m (23 Août) mais l'annulation des résultats a concerné tous ceux de Pékin donc aussi ceux du 800m à partir du 15 Août.

@ Tatyana FIROVA (Russie), 6e du 400m en 50"11

et 2e avec le Relais 4x400m russe (3e relayeuse en Finale & 4e en Séries) en 3'18"82, suspendue **4 ans** et résultats du **20** Août **2008** (Nuit après la Finale du 400m) au **31** Décembre **2012** annulés

A la même époque (2016) que l'annonce par le CIO du retestage positif à 2 produits des échantillons 2008 de la Russe, l'AIFA a appris que FIROVA était concernée par les conclusions du rapport de Richard McLAREN (rapport en 2 parties publié en Juillet & Décembre 2016 dénonçant un système de dopage d'état mis en place en 2011 en Russie avec falsification de résultats positifs et mise à disposition de produits dopants) avec 3 contrôles avérés positifs à des Stéroïdes après enquête mais enregistrés comme négatifs après falsification, sur des échantillons prélevés à l'entraînement les 17, 25 & 31 Juillet 2012.

L'AIFA a demandé au TAS en Avril 2018 agissant en 1e instance à la place de la Fédération russe suspendue depuis 2015, de sanctionner l'athlète en tenant compte des circonstances aggravantes. En Février 2019 le TAS a décidé de suspendre FIROVA pour une période de 4 ans et de lui annuler tous ses résultats entre le 20 Août 2008 (1e test positif) et le 31 Décembre 2012 (Juillet/Décembre étant la durée évaluée arbitrairement par le TAS durant laquelle il a estimé que les bénéfices de sa prise de substances dopantes en Juillet 2012 avaient continué leurs effets, l'AIFA n'ayant jamais rien précisé à ce sujet et l'année 2013 ayant été exclue car aucune trace de FIROVA n'apparaissait pour cette année dans l'enquête menée dans le cadre du rapport McLAREN).

@ Anastasia KAPACHINSKAYA (Russie), 5e du 400m en 50"03 et 2e avec le Relais 4x400m russe (4e relayeuse en Finale) en 3'18"82, suspendue 4 ans et résultats à partir du 17 Août 2008 (Demi-finales du 400m) annulés

La Russe a déjà été suspendue 2 ans pour un contrôle au Stanozolol à Budapest (Hongrie) aux CM en salle le 7 Mars 2004 et plus tard le retestage de ses échantillons des CM 2011 de Daegu s'est révélé positif au Turinabol oral.

La récidive n'a pas été retenue car selon l'Article 40, Alinéa 8 (e), du règlement 2016 AIFA, plusieurs violations devaient avoir eu lieu dans le même délai de 10 ans pour qu'elle soit invoquée. Or cette règle relative aux questions de procédure était applicable rétroactivement selon l'Article 49, Alinéa 1 et les cas de 2008 & 2011 étant postérieurs (2016) de 12 ans à celui de 2004, ils ont donc été traités comme une première violation en l'espace de 10 ans. En revanche les circonstances aggravantes ont été retenues.

@ Yuliya CHERMOSHANSKAYA (Russie), 5e en Demi-finales du 200m en 22"57 et 1e avec le Relais 4x100m russe (4e relayeuse en Finale & en Séries) en 42"31, suspendue 2 ans et résultats du 20 Août 2008 (Demi-finales du 200m) au 19 Août 2010 annulés

@ Anna CHICHEROVA (Russie), 3e de la Hauteur avec 2,03m, suspendue 2 ans et résultats du 24 Août 2008 (Nuit après la Finale) au 23 Août 2010 annulés

Le TAS devant qui la Russe a fait appel en 2017 de sa disqualification par le CIO a confirmé la sanction.

- @ Alexandr POGORELOV (Russie), 4e du Décathlon avec 8328 pts, suspendu 2 ans et résultats du 23 Août 2008 (Nuit suivant le 2e jour) au 21 Août 2010 annulés
- @ Elena SLESARENKO (Russie), 4e de la Hauteur avec 2,01m, suspendue 4 ans et résultats du 23 Août 2008 (Finale) au 22 Août 2012 annulés

Circonstances aggravantes retenues (mais pas récidive) car un retestage de ses échantillons des **CM 2011** s'est avéré positif au même produit (**Turinabol oral**) que celui des échantillons des **JO 2008**, la révélation des 2 cas ayant eu lieu à peu près à la même époque.

@ Maria ABAKUMOVA (Russie), 2e du Javelot avec 70,78m, Record d'Europe annulé, suspendue 4 ans et résultats du 21 Août 2008 (Finale) au 20 Août 2012 annulés

Circonstances aggravantes retenues (mais pas récidive) car un retestage de ses échantillons des **CM 2011** s'est avéré positif au même produit (**Turinabol oral**) que celui des échantillons des **JO 2008**, la révélation des 2 cas ayant eu lieu à peu près à la même époque.

Son appel en 2016 devant le TAS pour annuler la décision du CIO de la disqualifier des JO 2008 n'a pas abouti.

@ Nesta CARTER (Jamaïque), 1e avec le Relais 4x100m jamaïquain (1e relayeur) en 37"10, Record du Monde annulé suspendu 3 mois et résultats du 21 & du 22 Août 2008 (2 tours du Relais 4x100m) annulés

pour un test prélevé le 23 Août 2008 (Nuit suivant la Finale)

CARTER a fait appel en 2017 de la décision du CIO de le disqualifier des JO 2008 pour dopage (retestage en 2016) à la Méthylhexanéamine (Stimulant), devant le TAS qui en 2018 a confirmé la décision initiale des instances olympiques.

@ Ivan YUSHKOV (Russie), 11e du Poids avec 19,67m, suspendu 4 ans et résultats du 15 Août 2008 (Finale & Qualifications) annulés

A la même époque (2016) que l'annonce par le CIO du retestage positif à 3 produits interdits des échantillons 2008 du Russe, l'AIFA a appris qu'il était concerné par les conclusions du rapport McLAREN (cf FIROVA plus haut) avec 3 contrôles avérés positifs à des Stéroïdes après enquête mais enregistrés comme négatifs après falsification, sur des échantillons prélevés à l'entraînement les 16, 21 & 25 Juillet 2012. L'AIFA a demandé au TAS en Avril 2018, agissant en 1e instance à la place de la Fédération russe, de sanctionner l'athlète par une suspension de 4 ans et une annulation de ses résultats entre le 15 Août 2008 (1er de l'ensemble des contrôles positifs) et le 2 Juillet 2016 (début de la suspension provisoire par l'AIFA).

En Janvier 2019 le TAS a bien suspendu YUSHKOV pour 4 ans, reconnaissant les circonstances aggravantes.

Mais il a estimé que lui annuler ses résultats sur presque 8 ans était une sanction disproportionnée par rapport aux 4 ans de suspension et que l'AIFA n'avait pas apporté la preuve évidente de dopage entre le 16 Août 2008 et le 15 Juillet 2012. Aussi le TAS n'a décrété que l'annulation des performances réalisées entre le 16 Juillet 2012 et le 2 Juillet 2016 en plus de celles du seul 15 Août 2008.

@ Inga ABITOVA (Russie), 6e du 10 000m en 30'37"33, suspendue 2 ans

et résultats du 16 Août 2008 (Nuit après la Finale) au 10 Octobre 2009 annulés

Cette sanction de **2017** a confirmé la suspension de **2 ans** décidée en **2012** à cause des variations anormales de son passeport biologique avec résultats annulés à compter du **10** Octobre **2009** et a permis de porter la sanction totale à **4 ans**.

La récidive n'a pas été retenue car la 1e violation dans le temps (**2008**) a été connue (**2016**) après (**2012**) la 2e (**2009**).

<u>Note</u>: Le passeport biologique de l'athlète constituant son profil sanguin et endocrinologique a permis, à partir de **2009**, en cas de variations anormales de ses paramètres sur une période déterminée de constater une évidence de dopage.

@ Tatyana LEBEDEVA (Russie), 2e du Triple Saut avec 15,32m & 2e de la Longueur avec 7,03m, suspendue 2 ans et résultats du 18 Août 2008 (Veille des Qualifications de la Longueur) au 17 Août 2010 annulés

La Russe a subi un 2e test le 22 Août (Finale de la Longueur) dont le résultat après réanalyse a confirmé celui du 1e. Son appel en 2017 devant le TAS pour annuler la décision du CIO de la disqualifier des JO 2008 n'a pas abouti.

@ Denys YURCHENKO (Ukraine), 3e de la Perche avec 5,70m, suspendu 2 ans et résultats du 22 Août 2008 (Finale) au 21 Août 2010 annulés

@ Josephine ONYIA (Espagne), 5e en Demi-finales du 100m Haies en 12"86, suspendue à vie (sanction de 2015) et résultats à partir du 18 Août 2008 (Demi-finales) annulés

Ce cas annoncé en 2016 par le CIO venait s'ajouter à 2 tests (2 & 13 Septembre 2008) positifs respectivement à la Méthylhexanéamine (médicament dans les substances spécifiées) et au Clenbutérol (agent anabolisant) qui lui ont valu 2 ans de suspension, puis à un test le 9 Juillet 2011 encore positif à la Méthylhexanéamine ce qui lui a valu 2 ans de suspension supplémentaires car il y avait récidive dans cette catégorie de produit et enfin à un test le 1e Août 2015 positif à la Méténolone (stéroïde anabolisant) qui a entraîné une suspension à vie.

Wita PALAMAR (Ukraine), 5e de la Hauteur avec 1,99m, suspendue 2 ans et résultats du 23 Août 2008 (Finale) au 22 Août 2010 annulés

@ Samuel FRANCIS (Qatar), 8e en Demi-finales du 100m en 10"20 & Forfait en Séries du 200m, suspendu 2 ans et résultats du 13 Août 2008 (Précompétition, 2 jours avant les Séries du 100m) au 12 Août 2010 annulés

@ Denis ALEKSEYEV (Russie), 5e en Séries du 400m en 45"52

et 3e avec le Relais 4x400m russe (4e relayeur en Séries & Finale) en 2'58"06, suspendu 2 ans et résultats du 23 Août 2008 (Finale du relais) au 27 Juin 2013 (début de la 1e sanction) annulés

Cette sanction de 2017 a confirmé la suspension de 2 ans décidée en 2013 à cause d'un contrôle positif au Turinabol oral avec résultats annulés du 27 Juin 2013 (date du test) au 4 Juillet 2013 (début de la suspension) ce qui a permis de porter la sanction totale à 4 ans.

La récidive n'a pas été retenue car la 1e violation dans le temps (2008) a été connue (2016) après (2013) la 2e.

@ Hrysopiyi DEVETZI (Grèce), 3e du Triple Saut avec 15,23m

et 15e des Qualifications de la Longueur avec 6,57m, suspendue 4 ans (sanction 2015)

et résultats à partir du 12 Août 2008 (Précompétition, 3 jours avant les Qualifications du Triple Saut) annulés

Ses résultats de **Pékin 2008** avaient déjà été annulés en **2016** après la réanalyse positive de ses échantillons des **CM 2007** (cf plus bas).

La réanalyse positive au Stanozolol des échantillons des JO 2008 n'a fait que confirmer celle au même produit d'Osaka.

@ Tatyana CHERNOVA (Russie), 3e de l'Heptathlon avec 6591 pts, suspendue 4 mois (sanction 2018)

et résultats du 17 Août 2008 (Nuit suivant le 2e jour) au 22 Juillet 2013 annulés (date du début de la première suspension)

La Russe avait été suspendue 2 ans en 2015 suite au retestage en 2013 de ses échantillons conservés prélevés lors des CM 2009

avérés positifs au **Turinabol oral** et **1 an & 8 mois** en **2016** lorsque les variations anormales de son passeport biologique l'ont fait convaincre de dopage entre Août **2009** et Juillet **2013**. La 3e et dernière sanction (**4 mois**) pour le retestage des **JO 2008** a permis que la suspension totale pour dopage soit portée à **4 ans**. Les 3 infractions s'étant enchaînées les unes derrière les autres et n'ayant pas été avérées dans l'ordre chronologique, la récidive n'a pas été retenue. **CHERNOVA** a fait appel devant le **TAS** de la décision du **CIO** de la disqualifier des **JO** de **Pékin** mais l'instance juridique a confirmé en Décembre **2017** la sanction olympique.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le dopage, l'AIFA a procédé en 2012, à une nouvelle analyse d'échantillons d'urine prélevés lors des CM d'Helsinki 2005, et ce en utilisant les techniques analytiques les plus récentes. Ces échantillons négatifs de toute substance dopante à l'époque avaient été transmis au laboratoire de Lausanne (Suisse) et congelés en vue d'une conservation de longue durée afin de permettre leur réanalyse ultérieure.

En Mars **2013**, l'**AIFA** a pu annoncer le nom de 2 athlètes présents à **Pékin** dont la positivité à **Helsinki** à divers produits devait entraîner leur disqualification des **JO** :

@ Andreï MIKHNEVICH (Biélorussie), 3e du Poids avec 21,05m, suspendu à vie car récidiviste (2 ans en 2001) et résultats annulés à partir du 6 Août 2005

Le Biélorusse a dû rendre sa médaille de bronze au profit du Canadien Dylan ARMSTRONG, initialement 4e.

Note: Le 2e athlète était Vadim **DEVYATOVSKY** (Biélorussie), 2e du Marteau avec 81,61m.

La réanalyse en Juillet 2012 de ses échantillons 2005 a révélé la présence d'Oxandrolone et de Méthandiénone. Aussi l'AIFA ayant diligenté le retestage l'a suspendu provisoirement le 1e Août 2012. Mais sa Fédération a soutenu l'athlète qui arguait que le résultat de l'échantillon B ne pouvait être reconnu. En effet selon DEVYATOVSKY, il ne s'est pas vu offrir dans le délai imparti par le règlement AIFA la possibilité d'assister et/ou d'être représenté par la personne de son choix pour l'ouverture et le contrôle du fameux échantillon.

Le 23 Septembre 2014 après une longue procédure, la suspension provisoire a été annulée de manière non règlementaire par la fédération biélorusse dont DEVIATOSKY a été nommé président 2 jours plus tard. En conséquence, le TAS a été saisi en Mars 2015 et a décidé le 31 Mars 2016 après une longue enquête que bien que positif, le résultat de l'échantillon B avait été obtenu de manière irrégulière comme argumenté par l'Athlète. Ainsi DEVYATOVSKY a conservé ses résultats des CM 2007 et n'a pas été suspendu. Si le Biélorusse avait été sanctionné pour son infraction de 2005, il aurait été suspendu à vie car récidiviste (Nandrolone, 2 ans de suspension en 2000) avec annulation de tous ses résultats depuis le 8 Août 2005.

À noter que Vadim **DEVYATOVSKY** et Ivan **TSIKHAN**, également Biélorusse (3e avec 81,51m du Marteau), ont été contrôlés positifs à la **Testostérone** le jour de leur Finale. Quand les résultats des tests ont été confirmés, le **CIO** a décidé en Décembre **2008** de les disqualifier de leur épreuve, de leur retirer leur médaille et diplôme et d'interdire à **DEVYATOVSKY** de participer à toutes les futures éditions des **JO** au motif qu'il s'agissait d'une récidive olympique de dopage (la 1e fois à **Sydney** en **2000**).

Début **2009**, les 2 Biélorusses ont fait appel devant le **TAS** des décisions du **CIO** et ont obtenu gain de cause en Juin **2010**. En raison d'irrégularités provenant du laboratoire chinois ayant fait les analyses, les 2 athlètes devaient conserver leur médaille et classement.

En effet les analyses des échantillons **A** et **B** de chaque athlète avaient été pratiquées par la même personne,

ce qui était interdit en 2008 par le code de l'AMA.

À partir d'Avril 2015 c'est des échantillons d'urine prélevés lors des CM 2007 que l'AIFA a fait réanalyser. Certains d'entre eux se sont révélés positifs à des anabolisants et 2 athlètes concernées ont été conséquemment disqualifiées des épreuves de Pékin 2008 :

@ Hrysopiyi DEVETZI (Grèce) (cf plus haut) pour son échantillon du 31 Août 2007

réalisé à l'issue de la Finale du Triple Saut des CM d'Osaka, retesté et avéré positif au Stanozolol.

DEVETZY a écopé de 4 ans de suspension et de l'annulation de tous ses résultats obtenus entre le 31 Août 2007 et le 30 Août 2009. Déjà sanctionnée par une suspension de 2 ans (2009) pour n'avoir pas fourni d'échantillon d'urine lors d'un contrôle antidopage inopiné de l'AIFA le 23 Mai 2009 lors d'un entraînement à Yalta en Ukraine, l'athlète n'a pas été considérée comme récidiviste car les 3 infractions n'ont pas été avérées dans l'ordre chronologique de leur réalisation. En revanche les circonstances aggravantes ont été retenues.

@ Elvan ABEYLEGESSE (Turquie) 2e du 5000m en 15'42"74 & 2e du 10 000m en 29'56"34 nouveau record d'Europe, pour son contrôle du 26 Août 2007 le lendemain de la Finale du 10 000m des CM d'Osaka avéré finalement positif au Stanozolol.

Elle a écopé de 2 ans de suspension et de l'annulation de tous ses résultats réalisés entre le 26 Août 2007 et le 25 Août 2009.

Ainsi, son record d'Europe a été annulé par l'AEA.

#### **Autres disqualifications**

Churandy MARTINA (Antilles Néerlandaises) et Wallace SPEARMON (Etats-Unis) ont initialement été classés respectivement 2e en 19"82 et 3e en 19"95 du 200m.

À l'issue de la course, les juges ont disqualifié l'Américain pour être sorti de son couloir à la sortie du virage.

Le Comité Olympique Américain a accepté la décision en voyant les images de la course mais a porté réclamation auprès du Jury d'Appel de l'AIFA afin de demander que MARTINA soit également disqualifié pour les mêmes raisons.

L'Antillais a aussi été déclassé et conséquemment les Américains Shawn CRAWFORD et Walter DIX, 4e et 5e, ont ainsi obtenu l'argent et le bronze.

Le Comité Olympique des Antilles Néerlandaises a fait appel devant le TAS (Septembre 2008) afin d'annuler la disqualification de MARTINA et d'obtenir son reclassement.

L'appel a été fait sur la base que les Etats-Unis ont déposé leur réclamation contre **MARTINA** à Pékin au bout de 39 minutes alors que le règlement de l'**AIFA** stipulait que les Fédérations avaient 30 minutes pour contester une décision prise par les organisateurs de la manifestation.

En Mars **2009**, le **TAS** a rejeté l'appel (l'audience entre les parties ayant eu lieu en Janvier **2009**) estimant que la décision prise par le Jury d'Appel de l'**AIFA** était finale et sans possibilité de changement.

Le classement du 200m olympique a été maintenu sans **MARTINA** mais l'Antillais avait reçu fin Août **2008** à l'occasion de la Réunion de **Zürich** (**Suisse**) la médaille d'argent que **CRAWFORD**, estimant ne pas mériter, avait fait déposer à son hôtel.